

CADRE DE GESTION

d'un organisme communautaire en travail de rue

Regroupement des organismes
communautaires québécois pour
le travail de rue

ROCQTR

Novembre
2022

À PROPOS

du Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue

Fondé en 2007, le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue réunit des organismes communautaires dont la mission est centrée sur le travail de rue, avec l'objectif de protéger la pratique et de contribuer à son évolution et à son rayonnement.

Acronymes

ACA	Action communautaire autonome
ATTRueQ	Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec
OCTR	Organisme communautaire en travail de rue
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
ROCQTR	Regroupements des organismes communautaires québécois pour le travail de rue

Rédaction

Marylie Roger

Infographie

Tabasko Design + impression

TABLE DES MATIÈRES

2	Acronymes	14	L'encadrement clinique
5	Avant-propos	14	L'encadrement clinique à l'interne
6	La gestion d'une pratique atypique	14	La supervision à l'externe
6	Le travail de rue : une pratique unique en son genre	15	Le ressourcement
6	Composer avec les spécificités du travail de rue	15	La rétention du personnel
8	Les regroupements provinciaux en travail de rue	16	La gestion financière
8	Le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue	16	Le budget de base d'un organisme communautaire en travail de rue
8	L'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec	17	Les frais salariaux
9	La gestion d'un organisme d'action communautaire autonome	18	Les frais d'activités et de vie associative
10	La gestion des ressources humaines	19	Les frais de fonctionnement
10	Les ressources humaines nécessaires	20	La recherche de financement
11	Les travailleuses et travailleurs de rue	20	Le financement à la mission
11	La coordination clinique	20	Le financement par projet ou par entente de service
11	La direction	21	L'évaluation des activités
12	La formation préalable à l'embauche	22	Lexique
12	La formation de base	23	Annexes
13	L'éthique	23	Liste des collectifs de formation reconnus
13	Le développement professionnel	23	Liste des formations continues suggérées
		23	Guide de réflexion éthique pour les travailleuses et travailleurs de rue
		23	Budget de base d'un OCTR

AVANT- PROPOS

Bien que le travail de rue puisse prendre différentes formes, les organismes communautaires en travail de rue (OCTR) partagent tous une mission commune : bâtir des liens significatifs avec des personnes en rupture sociale, ou à risque de l'être, pour les accompagner vers un mieux-être.

Afin de favoriser le déploiement optimal de cette pratique au Québec, le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR) a conçu ce présent cadre de gestion. Les recommandations qui y sont énoncées portent sur les conditions organisationnelles spécifiques aux organismes dont la mission est centrée sur le travail de rue, notamment en matière de gestion des ressources humaines ou de gestion financière. Des ressources et outils complémentaires sont aussi proposés en annexe.

Ce cadre se veut un guide des meilleures pratiques à adopter en matière de gestion d'un OCTR. En ce sens, les organismes sont fortement invités à tendre vers l'application de ces pratiques et à veiller à ce que leurs activités s'inscrivent en cohérence avec elles. D'ailleurs, l'une des conditions pour devenir membre du ROCQTR est l'adoption d'une résolution entérinant l'adhésion à ce cadre de gestion.

Les personnes et les organismes souhaitant implanter des activités en travail de rue sont vivement encouragés à contacter le ROCQTR pour toute question non traitée dans le présent document ou pour tout type de soutien.

Le ROCQTR espère que ce cadre de gestion s'imposera comme une référence incontournable pour les membres du personnel et des conseils d'administration des OCTR, de même que pour les différents acteurs politiques, institutionnels et communautaires qui côtoient le milieu du travail de rue. Il y va du maintien de l'autonomie, de la spécificité et de la qualité de la pratique du travail de rue au Québec.

LA GESTION D'UNE PRATIQUE ATYPIQUE



Le travail de rue : une pratique unique en son genre

Fondé sur une approche humaniste, le travail de rue vise à créer et développer des liens de confiance avec des personnes en rupture sociale, ou à risque de l'être, pour les accompagner vers un mieux-être. Sans jugement ni discrimination, les travailleuses et travailleurs de rue écoutent, informent, soutiennent et accompagnent, tout en respectant le rythme et les choix de chaque personne. Ces liens se développent sur une base égalitaire et volontaire, permettant de faire avec la personne, plutôt que de faire pour.

La force du travail de rue repose sur sa capacité à s'intégrer aux espaces et au quotidien des personnes isolées et marginalisées, ce qui en fait le moyen

privilegié pour les rejoindre et tisser des liens significatifs avec elles. Par sa connaissance fine du terrain, le travail de rue s'adapte rapidement aux réalités et aux besoins changeants du milieu et des personnes. **La pratique se distingue d'autres formes d'interventions de proximité par la présence régulière, continue et informelle des travailleuses et travailleurs de rue directement dans les milieux de vie des personnes.**

Bien que le travail de rue joue un rôle important en matière de prévention, de réduction des méfaits et de promotion de la santé, il n'a pas d'objectif curatif. En ce sens, les démarches d'accompagnement sont fondées sur les besoins exprimés par les personnes, et non sur les symptômes qu'elles projettent et qui les stigmatisent.

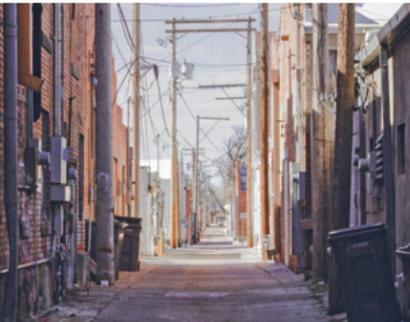
Composer avec les spécificités du travail de rue

Le caractère atypique du travail de rue soulève des défis particuliers dans la gestion de sa pratique. Il est donc primordial que les gestionnaires et les membres des conseils d'administration des OCTR aient une parfaite compréhension des spécificités du travail de rue pour pouvoir mettre en place des stratégies de gestion adaptées à la pratique.

Quelques spécificités du travail de rue à prendre en compte

- Le processus d'implantation d'une travailleuse ou d'un travailleur de rue dans un milieu prend du temps, de six à douze mois selon différents facteurs, notamment s'il s'agit d'une nouvelle région à développer. Son impact sur le terrain ne peut se faire réellement sentir qu'au bout de plusieurs années.
- Le travail de rue ne se limite pas à la stricte livraison d'un service, comme la distribution de matériel de prévention ; il s'inscrit dans une démarche de transformation sociale, de défense de droits et de réappropriation du pouvoir d'agir dont les résultats ne sont pas nécessairement immédiats ou mesurables.
- Les travailleuses et travailleurs de rue requièrent une grande marge de manœuvre pour pouvoir saisir les opportunités sur le terrain, ce qui implique une flexibilité accrue (principalement quant aux horaires de travail, qui peuvent être atypiques et variables) et une pleine confiance de la part des gestionnaires, mais aussi des mécanismes d'encadrement adaptés.
- Le travail de rue se réalise dans un cadre informel, dans des lieux ou des contextes qui peuvent surprendre par leur caractère inhabituel, mais toujours dans l'objectif de s'enraciner dans un milieu et de créer des liens pour accompagner les personnes ciblées.
- Le travail de rue implique des coûts inhérents aux présences sur le terrain.

LES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX EN TRAVAIL DE RUE



Deux regroupements provinciaux contribuent de manière complémentaire au développement et au rayonnement de la pratique du travail de rue ; le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR) et l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTRueQ). Être membre de ces regroupements et participer à leur vie associative comporte de nombreux avantages pour les OCTR et toutes les personnes qui exercent le travail de rue.

Le Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue

Centré sur les besoins des OCTR, le ROCQTR réunit les organismes en une communauté dynamique qui favorise la concertation et les échanges d'idées, de ressources et de bonnes pratiques. En plus de développer différents outils adaptés aux réalités et aux besoins de ses membres, il représente leurs intérêts auprès d'instances politiques, institutionnelles et communautaires, particulièrement au niveau national. Comme ambassadeur, le ROCQTR fait entendre la voix des personnes rejointes par le travail de rue afin de faire reconnaître la contribution essentielle des OCTR à l'amélioration des conditions de vie et du tissu social.

L'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec

Centrée sur les besoins des travailleuses et travailleurs de rue, l'ATTRueQ vise quant à elle à offrir du soutien dans l'exercice de la pratique du travail de rue, entre autres par la diffusion d'informations, la concertation entre les membres et la formation.

LA GESTION D'UN ORGANISME D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Le travail de rue s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome (ACA), qui se caractérise tant par son indépendance d'action et son fonctionnement guidé par les principes démocratiques que par sa mission visant une plus grande justice sociale. L'adhésion aux huit critères définissant l'ACA n'est pas seulement nécessaire pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds, mais aussi pour préserver l'autonomie, l'authenticité et la qualité de la pratique du travail de rue. Les principes de l'ACA devraient donc être au cœur des pratiques organisationnelles des OCTR.

8 L'application des huit critères de l'ACA dans les OCTR

Être un organisme à but non lucratif	Les OCTR relèvent de la Partie III de la Loi sur les compagnies, et le travail de rue est inscrit dans leurs lettres patentes.
Être enraciné dans la communauté	Les OCTR interviennent au plus près des gens, s'adaptent aux besoins changeants de la rue et travaillent en concertation avec les ressources du milieu.
Entretenir une vie associative et démocratique	Les OCTR mettent en place des espaces et des mécanismes favorisant la participation des membres et du personnel dans leurs instances.
Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations	Les OCTR s'assurent que les décisions relatives à leurs pratiques relèvent de leurs propres instances démocratiques et ne subissent aucune contrainte externe de la part de pouvoirs publics ou de bailleurs de fonds par exemple.
Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté	Les OCTR naissent de la volonté de la communauté à apporter une réponse originale aux besoins des personnes en rupture sociale qui ne sont pas comblés par les services publics.
Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale	Les OCTR agissent au-delà de la stricte livraison de services ; ils visent non seulement à redonner aux personnes en rupture sociale le pouvoir d'agir sur leur propre vie, mais aussi à transformer la société pour une plus grande justice sociale.

8/ L'application des huit critères de l'ACA dans les OCTR (suite)

Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée

Les OCTR adhèrent à une vision globale de la personne, qui tient compte du contexte social, politique et économique qui l'entoure et des problèmes structurels à l'origine des situations de rupture sociale.

Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Les OCTR sont dirigés par un conseil d'administration dont aucun siège ne peut être occupé par une personne représentant le réseau public

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines nécessaires

Trois différentes fonctions sont généralement nécessaires pour la réalisation de la mission d'un OCTR : les travailleuses et travailleurs de rue, la coordination clinique et la direction.

3/ Les trois fonctions nécessaires dans un OCTR

Les travailleuses et travailleurs de rue	Travail de terrain, incluant les activités de représentation et de concertation avec les ressources du milieu
La coordination clinique	Suivi et encadrement clinique des travailleuses et travailleurs de rue
La direction	Gestion administrative, recherche de financement, représentation et soutien à la pratique



Ces **trois fonctions** sont complémentaires ; des difficultés dans le déploiement de la pratique peuvent survenir lorsque les ressources financières limitées des OCTR ne leur permettent pas l'embauche d'une équipe de travail adéquate.



Les travailleuses et travailleurs de rue

Le nombre nécessaire de travailleuses et de travailleurs de rue peut varier d'un organisme à l'autre selon les particularités du terrain, le territoire à couvrir ou la population à rejoindre, et peut également varier dans le temps selon les réalités changeantes du milieu. Les situations où les ressources financières d'un OCTR ne permettent l'embauche que d'une seule personne en travail de rue sont délicates, car le risque d'isolement professionnel est élevé. Les organismes peuvent prendre certaines mesures pour soutenir la personne, en s'assurant par exemple qu'elle a accès à de l'accompagnement professionnel.



La coordination clinique

La fonction de coordination clinique est quant à elle généralement exercée par une travailleuse ou un travailleur de rue ayant plusieurs années d'expérience. Lorsqu'une ressource ne peut être affectée uniquement à cette fonction, il est possible qu'elle soit assumée par la direction, par une autre personne expérimentée ou encore par le biais de la supervision externe.



La direction

Enfin, au moins une ressource est nécessaire pour la gestion de l'organisme. Il est préférable que ces tâches soient assumées par une personne à la direction, plutôt que par des travailleuses ou des travailleurs de rue, pour permettre justement de maximiser le temps passé dans la rue.

LA FORMATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE



La plupart des OCTR demandent à leurs travailleuses et travailleurs de rue une formation collégiale préalable à l'embauche. Toutefois, les personnes détenant un savoir expérientiel peuvent aussi être considérées et embauchées en travail de rue.

La formation de base

Des collectifs de formation reconnus par le ROCQTR¹ offrent une formation de base aux travailleuses et travailleurs de rue, et ce, à travers la province. Cette formation est développée et mise à jour en continu par des personnes détenant une expertise en travail de rue. Elle aborde les éléments essentiels de la pratique afin de mieux outiller les nouvelles recrues, et constitue ainsi une base commune à l'ensemble des OCTR permettant de préserver les spécificités du travail de rue.

Bien que cette formation soit fortement recommandée, elle n'empêche pas les OCTR de dispenser leur propre formation.

Formation de base pour les travailleurs de rue

Travail de rue 1	Une initiation au travail de rue
------------------	----------------------------------

Travail de rue 2	Le travail de rue en pratique
------------------	-------------------------------

Formation de base pour les directions et coordinations cliniques

Formation gestionnaire d'un organisme communautaire de travail de rue

¹ La liste des collectifs de formation reconnus par le ROCQTR se trouve en annexe.

L'éthique

Les principes directeurs devant guider la pratique du travail de rue sont énoncés dans le **Guide de réflexion éthique** pour les travailleuses et travailleurs de rue², conçu par l'Association des travailleuses et travailleurs de rue du Québec (l'ATTRueQ). Ce guide constitue une base commune sur laquelle le personnel et les membres des conseils d'administration des OCTR peuvent développer leur réflexion éthique dans le contexte de la pratique du travail de rue. Tous les OCTR, de même que l'ensemble des travailleuses et travailleurs de rue, devraient y adhérer.

Le développement professionnel

Les activités de développement professionnel sont essentielles pour aider les travailleuses et travailleurs de rue à parfaire leurs compétences professionnelles, à s'outiller pour faire face à certaines situations dans le cadre de leur pratique et à suivre l'évolution rapide du milieu.

Les OCTR ont tout intérêt à prévoir différents types d'activités de développement professionnel selon les besoins et les réalités de leur milieu. Parmi elles, le ROCQTR suggère fortement une formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR), l'intervention auprès d'une personne suicidaire, et en gestion des situations d'agressivité (formation Oméga)³. Les activités de développement professionnel devraient aussi porter non seulement sur la pratique du travail de rue, mais aussi sur des sujets complémentaires, comme la santé sexuelle, les modes de consommation, etc.

Par ailleurs, les travailleuses et travailleurs de rue peuvent compter sur leur association professionnelle, l'ATTRueQ, qui constitue un espace privilégié de formation continue et de soutien à la pratique. **Leur adhésion et leur participation aux activités de l'ATTRueQ devraient donc être vivement encouragées par les OCTR.**

Les principales activités de développement professionnel

Adhésion à l'ATTRueQ

Participation aux rencontres régionales et au Séminaire annuel de l'ATTRueQ

Participation à des activités de formation continue

Participation à des tables de concertation

Consultation de documents pertinents

² Le guide se trouve en annexe. Il est aussi accessible sur le site Internet de l'ATTRueQ.

³ Une liste des formations continues suggérées par le ROCQTR se trouve en annexe.

L'ENCADREMENT CLINIQUE

En première ligne face à de dures réalités sociales, les travailleuses et travailleurs de rue devraient pouvoir compter sur des mécanismes d'encadrement adaptés à leurs besoins spécifiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur organisme.

L'encadrement clinique à l'interne

L'encadrement clinique à l'interne vise évidemment à veiller au respect des procédures et politiques de l'organisme, mais aussi à fournir du soutien aux travailleuses et travailleurs de rue dans leur pratique. Étant donné que le travail de rue est mené la plupart du temps en solitaire, les espaces de discussion en équipe sont essentiels pour partager des situations vécues sur le terrain, réfléchir collectivement aux pistes d'intervention à privilégier et assurer une cohérence dans les interventions. Ces espaces permettent ainsi aux travailleuses et travailleurs de prendre du recul par rapport à la rue et de prévenir les risques d'isolement professionnel et de potentielles dérives.

Dans la plupart des OCTR, ces espaces de soutien et de discussion sont imbriqués dans les réunions d'équipe. L'accompagnement ponctuel sur le terrain par des collègues ayant une bonne connaissance du travail de rue (travailleuse ou travailleur de rue expérimenté, coordination clinique ou direction), ou par une personne compétente extérieure à l'organisme, est aussi un mécanisme d'encadrement couramment utilisé.

Quelques exemples de mécanismes internes d'encadrement

Réunions d'équipe à fréquence régulière

Accompagnement ponctuel sur le terrain

Suivis et évaluations périodiques

Auto-évaluations

Journées de réflexion

La supervision à l'externe

Complémentaire aux mécanismes internes d'encadrement, la supervision à l'externe vise quant à elle à fournir un accompagnement professionnel aux travailleuses et travailleurs de rue. Elle est basée sur une relation de confiance, sans rapport hiérarchique, avec une personne compétente extérieure à l'organisme et détenant une solide connaissance de la pratique.

Le recours à la supervision permet aux travailleuses et travailleurs de rue d'aborder certaines situations difficiles vécues sur le terrain, au sein de leur organisme ou dans leur vie personnelle, et ce, en toute liberté de parole et sans risque de conséquences professionnelles. Ce mécanisme ouvre la possibilité de porter un regard critique sur ces situations et d'alimenter leur jugement

professionnel. Les réflexions, les idées et les conseils qui en ressortent peuvent ensuite être partagés avec les autres membres de l'équipe pour faire évoluer les pratiques de l'organisme.

Il est de la responsabilité des OCTR de rester attentifs aux besoins de leur personnel en matière de supervision et de rendre les ressources accessibles lorsque nécessaire selon la formule, individuelle ou de groupe, qui convient le mieux. Dans le cas de la supervision individuelle, le choix d'une personne comme superviseure devrait toujours appartenir à la travailleuse ou au travailleur de rue. Dans le cas de la supervision de groupe, le choix d'une personne devrait se faire en concertation avec les membres de l'équipe pour s'assurer de répondre adéquatement aux besoins.

La rétention du personnel

Le processus d'implantation d'une nouvelle recrue en travail de rue peut prendre du temps, et doit être recommencé à chaque roulement de personnel. Maintenir une équipe stable devrait donc être une priorité des OCTR pour éviter la perte d'expertise et de connaissance du terrain.

Des conditions de travail et d'exercice adéquates favorisent la rétention des travailleuses et travailleurs de rue et contribuent à la reconnaissance de leur expertise et de leur engagement, alors que des conditions précaires entraînent un taux de roulement élevé, qui nuit à la consolidation de la pratique.

Par ailleurs, le sous-financement des OCTR ne devrait pas servir de justification à des conditions de travail et d'exercice précaires ou inadéquates.

Le ressourcement

Les activités de ressourcement entre travailleuses et travailleurs de rue sont particulièrement importantes, car, bien qu'elles n'aient pas d'objectif de développement professionnel, elles permettent de prendre un temps d'arrêt pour échanger sur la pratique. Il s'agit généralement d'activités informelles, qui visent à ventiler, à briser l'isolement et à combattre le sentiment d'inutilité. Les OCTR ont tout intérêt à encourager ces moments privilégiés pour renforcer les liens entre les membres de leur équipe.

Conditions favorisant la rétention du personnel

Conditions de travail

Salaire concurrentiel

Vacances et congés payés

Conciliation travail-famille

Avantages sociaux (régime de retraite, assurances collectives, etc.)

Conditions d'exercice

Budget de dépenses sur le terrain

Matériel et outils de travail

Équipement adapté aux saisons

Budget de développement professionnel, de supervision et de ressourcement

LA GESTION FINANCIÈRE



Le budget de base d'un organisme communautaire en travail de rue

Le budget de base proposé par le ROCQTR⁴ correspond au montant minimal nécessaire pour la réalisation de la mission d'un OCTR. Il s'inscrit dans les revendications portées par le mouvement de l'action communautaire autonome sur les seuils planchers, visant à ce que chaque organisme obtienne un financement gouvernemental couvrant au moins les frais liés à la réalisation de sa mission.

Comme il s'agit d'un montant de base, il peut être modulé selon les besoins et les réalités particulières de chaque organisme.

Ce montant doit aussi faire l'objet d'une indexation annuelle pour tenir compte de la hausse des coûts de fonctionnement de l'organisme, tout particulièrement de la hausse des salaires.

3/ Trois catégories de dépenses permettant de réaliser la mission d'un OCTR

Frais salariaux	Salaire et avantages sociaux
Frais d'activités et de vie associative	Frais liés au déploiement des activités en travail de rue
Frais de fonctionnement	Frais généraux et administratifs

⁴ Le budget de base proposé par le ROCQTR se trouve en annexe.



Les frais salariaux

Les frais salariaux, incluant les salaires et les avantages sociaux, représentent la majeure partie du budget des OCTR.

Encore une fois, des salaires concurrentiels et des avantages sociaux attrayants permettent d'attirer des personnes compétentes et de les maintenir en poste, ce qui assure la stabilité de l'équipe et de la pratique du travail de rue. Il faut aussi garder en tête qu'un taux de roulement élevé du personnel occasionne des coûts supplémentaires pour les organismes.

Les principaux frais salariaux dans un OCTR

Salaires	Rémunération de tous les membres du personnel
Charges sociales de l'employeur	Cotisations obligatoires de l'employeur : Régime de rentes du Québec, Régime québécois d'assurance parentale, assurance-emploi, Commission des normes du travail, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, etc.
Avantages sociaux	Cotisations obligatoires de l'employeur : Régime de retraite, assurance maladie, assurance pour soins dentaires, etc.

Les frais d'activités et de vie associative

Les frais d'activités et de vie associative comprennent tous les frais liés au déploiement des activités en travail de rue, incluant entre autres les frais inhérents aux présences sur le terrain, à la concertation dans le milieu et au développement professionnel du personnel.

Les OCTR sont fortement encouragés à prévoir un budget pour les frais d'intervention, notamment pour le matériel nécessaire à l'exercice de la pratique. Le type de matériel peut varier d'un milieu à l'autre et même d'une personne à l'autre ; les gestionnaires devraient donc rester à l'écoute des besoins de leurs travailleuses et travailleurs.

De plus, il est de la responsabilité des OCTR de prévoir des procédures et des politiques adaptées pour baliser ce type de dépenses, entre autres pour permettre aux travailleuses et travailleurs de rue d'engager facilement des dépenses en lien avec leurs interventions sur le terrain. Plusieurs mécanismes peuvent être mis en place en fonction des réalités et des besoins de chaque organisme : carte de crédit prépayée, remboursement périodique sur présentation de pièces justificatives, montant forfaitaire, etc.

Quant aux frais de déplacement, les OCTR en milieu urbain peuvent payer des abonnements mensuels au transport en commun, tandis que ceux en région peuvent verser des allocations pour l'utilisation d'un véhicule personnel. Les frais de déplacement des OCTR dont la mission est financée par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) ne doivent pas excéder les barèmes en vigueur dans la fonction publique du Québec.

Les principaux frais d'activités et de vie associative dans un OCTR

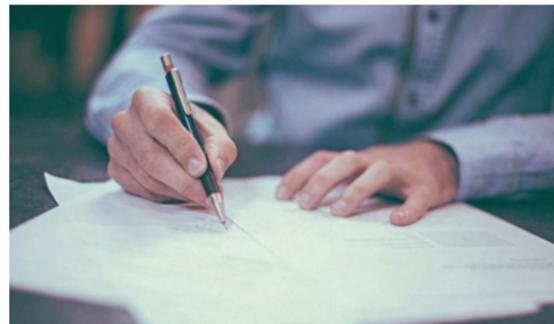
Frais d'intervention	
Frais de matériel et d'outils de travail	Frais pour du matériel et des outils de travail adaptés à la pratique du travail de rue (sacs à dos, manteaux, souliers de marche, cellulaires, trousse de premiers soins, matériel d'injection s'il n'est pas fourni gratuitement par la direction régionale de santé publique, etc.)
Frais de rue	Frais liés à la présence des travailleuses et travailleurs de rue sur le terrain (repas, brevages, titres de transport, billets de spectacle, etc.)
Frais de dépannage	Frais liés à l'accompagnement des personnes sur le terrain (dépannage alimentaire, aide d'urgence, etc.)
Frais de développement professionnel	Frais d'adhésion des travailleuses et travailleurs de rue à l'ATTRueQ, frais de formation et de participation aux rencontres régionales et nationales
Frais de supervision	Frais liés aux rencontres de supervision des travailleuses et travailleurs de rue
Frais de déplacement	Frais liés aux déplacements des membres du personnel (repas, hébergement, transport, etc.)
Frais de représentation	Frais liés aux activités de représentation de l'organisme (tables de concertation, présence aux activités de partenaires, rencontres politiques, etc.)
Frais liés à la vie associative	Frais pour des activités collectives (ressourcement, etc.), frais d'adhésion au ROCQTR et de participation à ses activités annuelles

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement incluent les frais généraux et administratifs des OCTR, dont la location d'un local, le matériel de bureau, l'équipement informatique, les assurances, les frais d'honoraires, les frais bancaires, etc.



La recherche de financement



Le financement à la mission

Le financement à la mission est primordial pour favoriser la stabilité financière des OCTR et pérenniser le travail effectué sur le terrain, tout en assurant le respect de l'autonomie des organismes dans la détermination de leurs approches et de leurs pratiques.

Pour la plupart des OCTR, le financement à la mission provient du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux. D'autres programmes gouvernementaux offrent également des subventions pour soutenir le travail de rue, notamment le ministère de la Sécurité publique à travers son Programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité (TRPC).

Toutefois, les subventions sont le plus souvent insuffisantes, voire inférieures au budget de base nécessaire à la réalisation de la mission en travail de rue ; la diversification des sources de financement à la mission devrait être une préoccupation constante des OCTR.

Le financement par projet ou par entente de service

Plusieurs organismes tentent de pallier leur manque à gagner en matière de financement à la mission en sollicitant des subventions pour des projets spécifiques ou des ententes de services. Certains de ces financements peuvent effectivement permettre de consolider le budget de fonctionnement des OCTR et d'offrir de meilleurs salaires et conditions de travail au personnel lorsque le financement à la mission n'est pas suffisant.

Toutefois, les OCTR devraient faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils sollicitent ces types de financements, puisqu'ils comportent des risques tant pour leur autonomie que pour la pérennité du travail réalisé sur le terrain, en plus d'alourdir la reddition de comptes.

Souvent rattachés à des priorités ou à des orientations ministérielles ou municipales, ces types de financement risquent de dévier les organismes de leur mission principale et de leurs propres priorités.

De plus, le financement limité dans le temps ou non récurrent ne tient pas compte des spécificités du travail de rue, notamment du temps nécessaire à l'implantation d'une travailleuse ou d'un travailleur de rue dans un milieu. Il ne permet pas non plus d'assurer la stabilité de l'équipe en travail de rue ni de maintenir à long terme les liens tissés dans le milieu.

Il est donc fortement recommandé de privilégier des enveloppes qui peuvent être renouvelées de façon annuelle ou triennale, qui ne sont pas circonscrites à une problématique précise et qui respectent les approches, les pratiques et les orientations spécifiques du travail de rue.

Les principales sources de financement des OCTR

Subventions gouvernementales (ministères, directions régionales de santé publique)

Subventions provenant de fondations

Subventions provenant d'entreprises privées

Subventions provenant de municipalités

Dons

L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS

La collecte de données sur les activités en travail de rue est importante non seulement pour la reddition de comptes aux bailleurs de fonds, mais aussi pour s'assurer que les actions réalisées répondent aux besoins exprimés sur le terrain. Les OCTR peuvent ainsi avoir une meilleure compréhension de leurs interventions, permettant d'identifier leurs faiblesses et d'enrichir leur pratique.

Un grand nombre d'OCTR utilisent la plateforme statistique Rue-stique conçu par le ROCQTR pour la collecte de leurs données. L'utilisation de cet outil comporte plusieurs avantages, dont le principal est la mise en commun de données comparables aux niveaux provincial et régional. Ces données permettent de dresser un portrait national de la pratique et de son évolution afin de mettre en lumière la richesse des activités en travail de rue et de faire valoir l'expertise des OCTR.

Enfin, bien que les bailleurs de fonds exigent souvent des organismes qu'ils répondent à certains critères de performance, les OCTR devraient toujours garder en tête les objectifs et les spécificités de leur pratique. Tout comme le travail de rue ne se limite pas à la stricte prestation de services, l'évaluation des activités ne devrait pas non plus se limiter aux seules données quantitatives, comme le nombre d'interventions ou de personnes desservies. La capacité des OCTR à produire des changements positifs dans leur milieu et dans la société devrait être au cœur du processus d'évaluation des activités.

LEXIQUE

Action communautaire autonome	Action collective, fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie et d'autonomie, visant une plus grande justice sociale
Conditions de travail	Ensemble des avantages accordés aux membres du personnel
Conditions d'exercice	Ensemble des conditions favorisant l'exercice du travail de rue.
Développement professionnel	Activités visant à parfaire ses connaissances et à suivre l'évolution du milieu.
Financement à la mission	Subvention accordée pour la mise en œuvre de la mission d'un organisme, soit les activités liées à l'existence même de l'organisme.
Financement par projet	Subvention non récurrente accordée pour la réalisation d'un projet.
Financement par entente de service	Subvention accordée pour la mise en œuvre d'un plan d'action, d'un programme, d'une priorité ou d'une orientation gouvernementale, ministérielle ou régionale.
Frais de rue	Frais liés à la présence des travailleuses et travailleurs de rue sur le terrain.
Indexation	Ajustement en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement de l'organisme, notamment de l'augmentation des salaires.
Organisme communautaire en travail de rue	Organisme d'action communautaire autonome dont la mission est centrée sur le travail de rue.
Ressourcement	Activité sans objectif de développement professionnel visant à prendre un temps d'arrêt par rapport à la pratique.
Seuil plancher	Budget de base, correspondant au montant minimal nécessaire pour la réalisation de la mission d'un organisme.
Supervision	Accompagnement professionnel externe des travailleuses et travailleurs de rue.
Table de concertation	Instance de discussion et d'échange réunissant différents acteurs autour d'enjeux sectoriels ou régionaux.

ANNEXES

Liste des collectifs de formation reconnus Coordonnées des collectifs de formation

Collectif de formation supervision (CFSM)	Montréal, Montréal, Laurentides, Lanaudière, Laval et autres !	coordination@letrajet.ca claude@pactederue.com
Centre de Formation Communautaire – Carrefour de Partages d'Expérience et de Connaissances (Le CFC-CPEC)	Québec (et les alentours)	cfc.cpec@gmail.com

Liste des formation continues suggérées

<p>Formations suggérées par le ROCQTR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Premiers soins / RCR Prévention du suicide Oméga <p>Chaque travailleur peut avoir accès à des formations selon son besoin et son expérience (santé mentale, dépendances, violence, exploitation sexuelle, etc.)</p>	<p>Formations complémentaires de votre santé publique touchant les dépendances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Naloxone Échange de seringues Travailleuse du sexe <p>Pour les gestionnaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'action communautaire autonome du Québec 	<p>Des formations complémentaires sur la pratique du travail de rue existent chez les collectifs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Intégration des bars L'observation de rue Le deuil en travail de rue La relation partenariale Et d'autres !
---	---	--

Guide de réflexion éthique pour les travailleuses et travailleurs de rue

<https://attrueq.ca/wp-content/uploads/2021/08/Guide-Reflexion-Ethique.pdf>

Budget de base d'un OCTR

À venir en 2023

Regroupement des organismes
communautaires québécois pour
le travail de rue

ROCQTR

